

Permis BE & mise à niveau du Code de la route



Public concerné :

Candidats (tous niveaux) visant le permis de conduire BE pour les véhicules tractant une remorque ou caravane : véhicule cat B + remorque / semi-remorque \leq 3,5t et PTRAC > 4,25 t.

Objectifs :

Se préparer aux épreuves du permis BE. Être capable de conduire en sécurité un ensemble de véhicules couplés dont le tracteur est en catégorie C et la remorque a un PTAC de plus 750 kg.

Pré-requis :

Être titulaire du permis B en cours de validité, être reconnu apte auprès de la commission médicale des permis de conduire. Avoir au moins 18 ans.

Durée :

Si permis de plus de 5 ans, 21 H de mise à niveau du Code de la route + 21 H de conduite.

Encadrement :

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) Mention Groupe Lourde.

Validation :

Si réussite à l'examen du permis de conduire et de la sécurité routière, obtention du permis de conduire BE.

Inscriptions et renseignements :

auprès de nos
Conseillers en formation :

www.goformations.fr

Déroulement de la formation :

Accueil et présentation de la formation.

ÉTAPE 1 - mise à niveau du Code de la route :

Remise à niveau du candidat de ses connaissances du Code de la route.

Durée : 21 H à 42[Ⓛ] H. *Nota bene* : [Ⓛ] si échec au 1^{er} examen. Possibilité de renouveler l'étape 1.

ÉTAPE 2 - apprentissage hors circulation (épreuve plateau) :

1. Notions de mécanique d'un véhicule (chaîne cinématique : moteur, embrayage, boîte de vitesses, ... ; fonctionnement d'organes essentiels : direction, suspension, système de freinage, ...) et savoir entretenir le véhicule comme diagnostiquer une panne voire le réparer, notions sur le transport routier de marchandises (RSE, parc des véhicules, structure, transport pour compte propre ou autrui, ...), notions sur la réglementation de la coordination des transports et sur les documents conducteur véhicule et transport de marchandises, savoir entretenir le véhicule, diagnostiquer une panne et éventuellement réparer.
2. Interrogation orale (12 fiches 'théorie de la conduite').
3. Dételage et attelage.
4. Maniabilité hors circulation.

ÉTAPE 3 - apprentissage en circulation (route, ville, autoroute) :

1. Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction.
2. Circuler dans des conditions normales de circulation sur route et en agglomération.
3. Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

ÉTAPE 4 - examen du permis de conduire.

Validation des acquis :

Évaluation - sanction en étape 1 : Obtention de l'ETG (Épreuve Théorique Générale : 'code de la route' du permis B). *Rappel - exemptés de l'ETG* : titulaire de moins de 5 ans de permis de conduire.

Évaluation des connaissances pratiques (en étape 2 - hors circulation) par le formateur (évaluation des acquis avant examen au cours des conduites hors circulation) puis examen 'plateau' par l'inspecteur de permis.

Évaluation des connaissances pratiques (en étape 3 - en circulation) par le formateur (évaluation des acquis avant examen au cours des conduites en circulation) puis examen 'plateau' par l'inspecteur de permis.

En cas d'échec sur la route et réussite à l'épreuve plateau, le candidat conserve la validation de l'épreuve plateau. En cas d'échec à l'épreuve plateau, le candidat ne poursuit pas l'examen.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Formation et validation selon la note d'organisation pratique de la DIRECCTE et selon le Programme National de Formation (PNF). Salle équipée d'un ensemble multimédia. Véhicule poids lourds et remorques. Questions et réponses individuelles.

Documentation remise :

Livret BE remis à chaque stagiaire.